



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

**Communauté de communes
Cœur du Pays Haut**

**Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Crusnes Est**

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

11/06/2025

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m



Limites administratives

- — — Limite de l'intercommunalité
- - - Limite de secteur
- - - - Limite de zone

Prescriptions surfaciques

- OAP thématique TVB
- Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

- Recul 75m
- Recul 30m
- Elément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

- Elément patrimonial identifié
- Elément paysager identifié

